

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Normandie Parc Sud
sur la commune de Douains

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/23/012, il a prescrit une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Normandie Parc Sud afin de permettre l'augmentation de la surface de plancher constructible destinée à l'implantation d'entreprises industrielles et de services sur la commune de Douains, présenté par la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération.

L'enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs du **du mardi 11 avril 2023 à 9h00 au vendredi 12 mai 2023 à 19h00 sur le territoire des communes de Douains et de La Heunière.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Douains - 7 rue du village - 27120 Douains.

Monsieur Jean-Pierre ALLAIRE, directeur de société retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Rouen, en qualité de commissaire-enquêteur pour recevoir les observations et propositions du public durant les permanences qui se tiendront à la mairie de :

▶ DOUAINS	mardi 11 avril 2023	de 9h00 à 12h00,
	samedi 22 avril 2023	de 9h00 à 12h00,
	vendredi 12 mai 2023	de 16h00 à 19h00,
▶ LA HEUNIERE	vendredi 14 avril 2023	de 16h00 à 19h00,
	vendredi 5 mai 2023	de 16h00 à 19h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra consulter le dossier papier qui comprend notamment une présentation du projet, une étude d'impact, un résumé non technique, un volet naturaliste de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, l'avis de l'Agence Régionale de Santé, l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse suivante :

[https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/ZAC Normandie Parc Sud à Douains](https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques/ZAC%20Normandie%20Parc%20Sud%20a%20Douains)

Il pourra également être consulté à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur support papier et sur un poste numérique.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès du maître d'ouvrage : communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération - 12 route de la Mare à Jouy - 27120 DOUAINS.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux mairies de Douains et La Heunière.

Les observations et propositions pourront également être adressées avant l'expiration du délai de l'enquête soit le vendredi 12 mai 2023 à 19h00, par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie de Douains, ou par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-projet-zacdouains@eure.gouv.fr** (en précisant : « à l'attention du commissaire-enquêteur »), pour y être annexées au registre.

Les observations déposées par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture et celles déposées sur les registres papier en mairies seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux mairies de Douains et La Heunière, à la préfecture de l'Eure ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale qui sera prise, le cas échéant, par le préfet de l'Eure, par voie d'arrêté préfectoral.

Le présent avis sera affiché aux mairies de Douains et de La Heunière ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Pour le préfet
et par délégation
La secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET